

C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 6 janvier 2011

MESURES RESTRICTIVES CONCERNANT LES HUITRES ET LES MOULES EN PROVENANCE DU BASSIN DE THAU

La surveillance régulière des zones de production de coquillages effectuée par l'Ifremer sur des huîtres et des moules en provenance du bassin de Thau a mis en évidence des résultats d'analyses microbiologiques supérieurs à la norme autorisée.

C'est la raison pour laquelle le Préfet de l'Hérault, en accord avec les professionnels, a décidé de suspendre provisoirement la récolte et la commercialisation des huîtres et des moules en provenance de ce secteur de production.

Cette mesure temporaire sera levée dès que les résultats des analyses seront pleinement

Contact presse : 04 67 61 61 25